



Droit civil et familial au sujet après divorce

Par **mylene007**, le **02/05/2008 à 17:26**

Je suis divorcé deux fois ,si mon premier mari père de mes deux enfants décède est-ce-que j'ai droit à la pension de reversion étant donné que je vis seule

Par **ly31**, le **03/05/2008 à 07:30**

Bonjour,rnrnEn cas de décès de vos ex maris, et sans être remariée, vous avez droit à la pension de réversion de la CRAM, ainsi que la pension de réversion de la retraite complémentaire, au prorata de la durée de mariage (attention il y a un plafond si vous pouvez cumuler les deux réversions)rnrnEn cas de remariage, vous ne pourrez prétendre uniquement que de la pension de réversion de la retraite complémentairernrnJe vous souhaite bon couragernrnlly31